



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Directeur général

Lille, le

06 OCT. 2020

Monsieur le Préfet,

Je fais suite au message en date du 5 octobre dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France quant à un projet d'arrêté relatif à l'obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans certains espaces publics ouverts de la ville de Château Thierry.

Actuellement l'épidémie progresse fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts de France. Les taux d'incidence régional et départementaux continuent d'augmenter. Ainsi le taux d'incidence régional continue de progresser de 135,1 à 138,5 / 100 000 en sept jours, malgré un niveau déjà élevé. Le nombre de nouveaux cas confirmés sur la même période s'établit à 9417 cas, en progression de +28 %.

Dans l'Aisne, cette incidence s'établit aujourd'hui à 52,5/100 000 habitants. Elle a progressé de 16,4 % lors des deux dernières semaines, et 276 personnes y ont été dépistées positives au test PCR entre le 26 septembre et le 2 octobre, ce qui représente un taux de positivité au test RT PCR de 6,8%. Pour ce qui concerne la ville de Château Thierry, l'incidence est désormais de 56,5 / 100 000 (taux de positivité 7 %).

L'hospitalisation conventionnelle et en réanimation pour infection au Covid 19 tend également à augmenter. A la date du 5 octobre 2020, 26% des patients pris en charge en soins intensifs réanimation sont positifs à la covid-19. L'ensemble de ces éléments montre donc une circulation du virus active et en progression dans l'Aisne et dans la ville de Château-Thierry en particulier. Ceci justifie des mesures amplifiant le port du masque afin de freiner la propagation de l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Pr Benoît Vallet

Monsieur Ziad KHOURY
Préfet de l'Aisne
2, rue Paul Doumer
02100 Laon